

**CHAMPIONNAT des PAYS de la LOIRE**  
**De FLOTTE PARTAGÉE - ETAPE 1**  
**J22**  
**Grade 5 A**

Sport Nautique de l'Ouest  
DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024  
AVIS DE COURSE

**Préambule :**

**Prévention des violences et incivilités**

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 L'épreuve se courra en arbitrage directe selon l'Annexe UF.
- 1.4 Les règlements fédéraux ainsi que le règlement du chpt des pays de la Loire de Flotte partagée 2024/2025
- 1.5 Le règlement intérieur du Sport Nautique de l'Ouest.

## 2. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice sera le Sport Nautique de l'Ouest, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FF Voile), en partenariat avec la Ligue de voile des Pays de la Loire.

## 3. LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve **CHAMPIONNAT des PAYS DE LA LOIRE de FLOTTE PARTAGEE J 22** aura lieu à Carquefou sur l'Erdre le **dimanche 17 novembre 2024**.

## 4. GRADE DE L'EPREUVE

Cette épreuve sera de niveau grade **5A**. Elle est inscrite au calendrier FF Voile.

## 5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Programme prévisionnel du dimanche 17 novembre 2024 :

- (a) Ouverture du secrétariat de course au SNO à 8H15.
- (b) Confirmation des inscriptions de 8h30 à 9h15.
- (c) Premier briefing pour les équipages à 9h30.
- (d) Premier signal d'avertissement : 10h30.
- (e) Heure limite pour le dernier signal d'attention : 17h00.

## 6. BATEAUX ET VOILES

- 6.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux sont fournis par l'organisateur.
- 6.2 L'épreuve est courue sur des bateaux J22.
- 6.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker symétrique.
- 6.4 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve sur décision du comité de course.

## 7. EQUIPAGES

- 7.1 Le nombre d'équipages sera limité à **12** pour cette étape.
- 7.2 Chaque équipage participera sous un « **nom d'équipage** » qu'il aura choisi et qu'il conservera pour l'ensemble des étapes de la Coupe Régionale (avec la possibilité de modifier tout ou partie de la composition de l'équipage d'une étape à l'autre).
- 7.3 Chaque équipage devra désigner un « **chef de bord** », représentant de l'équipage.
- 7.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

## 8. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

- 8.1 La date limite pour faire une demande d'inscription est le : **9 novembre 2024**.
- 8.2 Si le nombre de demandes d'inscriptions est supérieur à 12, l'article 3.5 du Règlement du chpt des pays de la Loire de Flotte partagée s'appliquera.
- 8.3 La demande d'inscription doit être adressée par mail à [info@snonantes.fr](mailto:info@snonantes.fr) et [thomas.romont@free.fr](mailto:thomas.romont@free.fr) en renvoyant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course, complétée.

## 9. INSCRIPTIONS

- 9.1 **Début des inscriptions le 17 octobre 2024 à 0h00**. Aucune demande d'inscription transmise avant cette date ne sera prise en compte.
- 9.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide,
  - Ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant ».
  - Une autorisation parentale et un formulaire de santé vierge, pour les mineurs.
- 9.3 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription et après avoir payé les droits et caution. Tout paiement d'inscription sera effectué sur internet, après réception de la fiche de demande d'inscription, via un lien envoyé par le secrétariat du Sport Nautique de l'Ouest.

## 10. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 35€ par membre d'équipage, non remboursables ; Ils doivent être réglés au plus tard le 15 novembre 2024 auprès du Club Organisateur.

## 11. CAUTION DES DOMMAGES

- 11.1 (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.  
(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.  
(c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.
- 11.2 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au rachat de franchise FF Voile via leur espace licencié.

## 12. FORMAT DE L'EPREUVE

- 12.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.  
12.2 L'épreuve pourra être constituée d'une phase de poules (6 équipages par poule) suivie d'une phase finale avec Ronds Or et Argent.  
12.3 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 13. PARCOURS

- 13.1 Les parcours seront des parcours construits de type banane, le détail sera précisé dans les IC.  
13.2 La zone de course sera située sur le bassin de l'Erdre.

## 14. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

## 15. DECISION DE COURIR

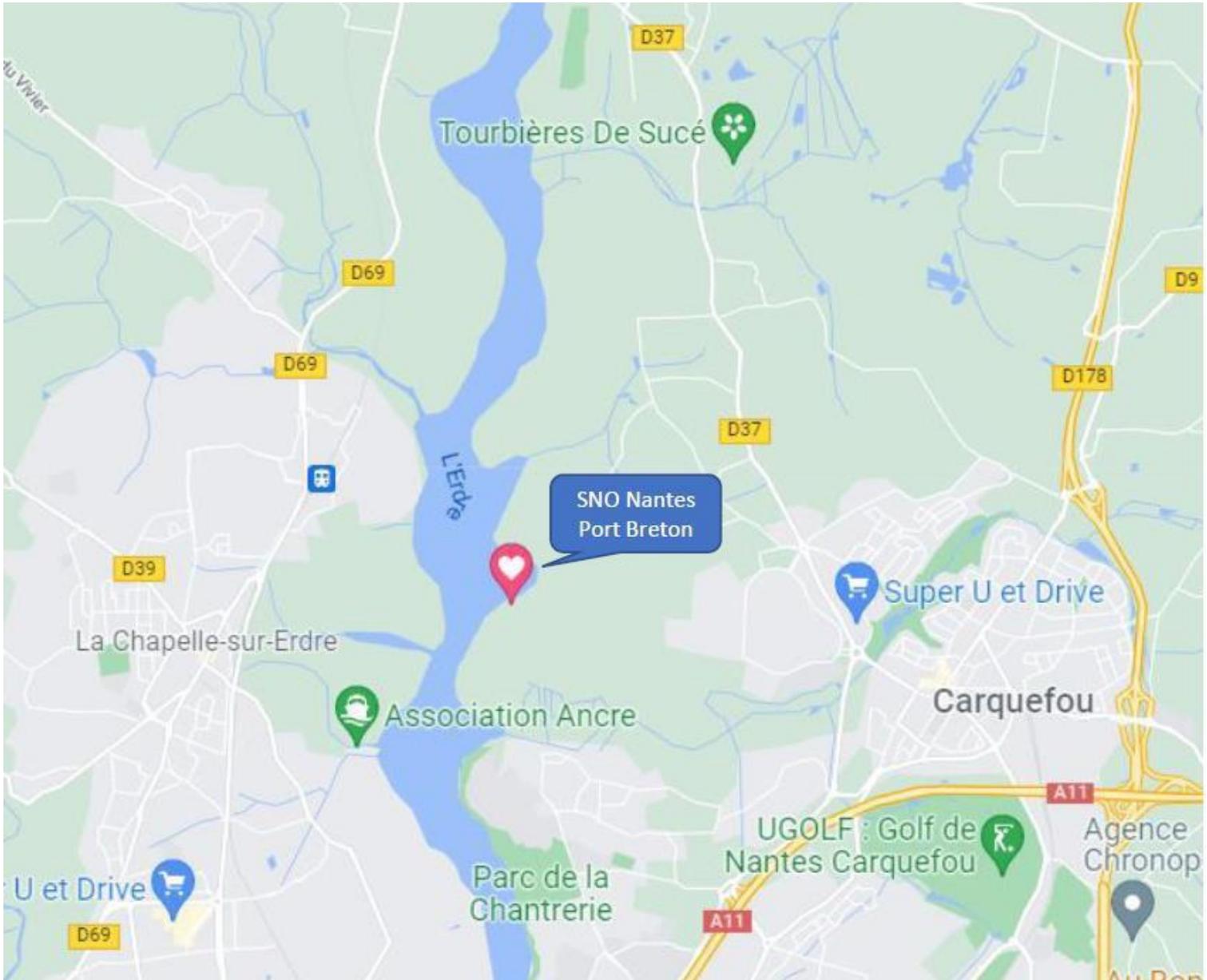
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

Nilda L'Ermitte  
Sport Nautique de l'Ouest tél : 02.40.50.81.51

## ANNEXE 1 ZONE DE COURSES



## FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION CHAMPIONNAT DES PAYS DE LA LOIRE DE FLOTTE PARTAGEE SNO – DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024

NOM DE L'EQUIPAGE : .....

CLUB REPRESENTE : .....

Coordonnées du Chef de bord :

Nom / Prénom : ..... Courriel : .....

Adresse: ..... Tel. : .....

Composition de l'équipage (3 à 4 membres)						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	Adresse postale	Poids (réservé AO)
Chef de bord						
Equipier 1						
Equipier 2						
Equipier 3						
					Total	

**Frais d'inscription 35 Euros / membre d'équipage** (somme totale à régler au plus tard le **15 novembre 2024**)

Caution Matériel : **1 500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription)

**L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise** ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du  
Chef de bord :

Fiche d'inscription à adresser au plus tard **le 9 NOVEMBRE 2024** à :  
Nilda L'Ermitte (info@snonantes.fr)  
Et Thomas Romont (thomas.romont@free.fr)